

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout de cinq nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **ENILOR**

de la société **LIFE SCIENTIFIC LTD**
enregistrée sous les n°**2019-4632, 2019-4644, 2019-4645, 2019-4646 et 2019-4647**

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision est le nom **PORTHOS, SKEA, AURELIA, KARADEG et ALANA STAR**.

Informations générales sur le produit

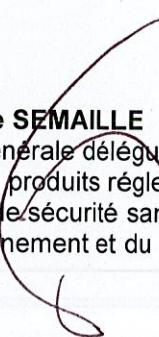
| | |
|------------------|--|
| Noms du produit | ENILO PORTHOS SKEA AURELIA KARADEG ALANA STAR |
| Type de produit | Générique |
| Titulaire | LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, D04V972, Dublin 4, Irlande |
| Formulation | Concentré émulsionnable (EC) |
| Contenant | 250 g/L - prothioconazole |
| Numéro d'intrant | 1061-2016.01 |
| Numéro d'AMM | 2190041 |
| Fonction | Fongicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

08 AOUT 2019


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)